

est générateur d'emplois. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une évaluation d'ordre économique.

Cette convergence a aussi engendré un double discours chez les principaux propagandistes de la défense de la culture lors des négociations d'accords commerciaux. Il y a certes ce discours sur l'identité dont on a déjà fait état précédemment qui est habituellement celui qui est servi dans le cadre de ces négociations d'accords pour justifier une forme de « protectionnisme » en matière culturelle, et il y a celui utilisé en dehors de ces négociations qui prend appui sur l'importance économique des industries culturelles et qui promeut le développement de nouveaux marchés à l'étranger pour les produits nationaux. Dans les deux cas, ces discours visent à justifier la pérennité du soutien réglementaire ou financier de l'État à l'égard de ses industries, l'un pour les protéger, l'autre, pour les aider à prendre de l'expansion. Il n'est donc pas surprenant que les tenants de l'ouverture des marchés aux biens et services culturels considèrent le discours identitaire comme un leurre ne visant qu'à cacher des intérêts commerciaux.

Dans ce contexte, monopolisées par les uns qui visent à étendre leur marché et par les autres qui réclament une protection pour ne pas perdre le leur, les discussions entourant la place que devrait occuper la culture dans les accords commerciaux laissent en plan l'essentiel. Ces débats occultent l'importance que la culture et les produits culturels revêtent pour les sociétés. L'intervention de l'État dans la culture, au-delà des questions d'identité, trouve sa justification dans le fait que l'accès et la participation à la culture est essentielle au processus démocratique pour toutes les sociétés qui prétendent se présenter comme des régimes de ce type. La culture réfère à la liberté de tous les citoyens d'exprimer leurs idées, leurs valeurs, et leurs opinions, aussi bien qu'à la liberté dont ils doivent bénéficier d'avoir accès aux idées, valeurs et opinions de leurs concitoyens pour alimenter le débat public, en un mot le processus démocratique.

## **1.2 L'intervention de l'État en faveur de la culture: la démocratie comme argumentaire**